



Pour la Cité humaine - Les Droits du piéton

7, rue Major Martin – 69001 LYON

Association déclarée à la Préfecture du Rhône depuis 1975

Le 30 avril 2022

Pierre RAUZADA
Président

pierre-henri.rauzada@orange.fr
www.pietons69.e-monsite.com

Objet : réaffirmation de notre soutien le plus total.

Déplacements & Stationnement – Fiche N°81

A l'attention de monsieur Jean-Christian MORIN
Adjoint à la Maire du 1er Adt

Monsieur,

Le 19 novembre 2021, Le Progrès a publié un article dans lequel madame Myriam FOGEL-JEDIDI, ancienne élue du 1er arrondissement de Lyon disait que « Le quartier va être un enfer pour les automobilistes ».

Et ce suite à votre décision de supprimer toute circulation automobile dans la montée Saint-Sébastien uniquement dans le tout petit espace compris entre les rues Burdeau et Leynaud, ainsi que la création d'un sens unique à la montée à partir de la rue Burdeau et d'un sens unique à la descente à partir de la rue Leynaud.

De plus, madame Myriam FOGEL-JEDIDI a déposé un recours devant le Tribunal administratif pour faire annuler la décision de la Mairie du 1er Adt.

Le 29 mars dernier, Le Progrès a de nouveau publié un article pour signifier la colère de certains riverains et commerçants qui n'acceptent pas votre décision, même si cet article stipule aussi que certains « estiment néanmoins qu'il était important de prendre une décision pour la montée Saint-Sébastien ».

Bien sûr, il est normal que Le Progrès publie toutes les opinions émises.

Bien sûr, il est normal que des gens mécontents puissent contester votre décision.

Mais nous le disons tout net : nous en avons plus qu'assez de ces jérémiades de citoyens ultra-passéistes qui pensent bien plus à leur petite tranquillité personnelle dans leur petite voiture ou à leur tiroir-caisse qu'au confort et surtout à la sécurité des piétons !

Et donc nous le disons tout aussi nettement : nous réaffirmons notre soutien le plus total et donc à 100% quant aux décisions prises par la Mairie du 1er Adt concernant la montée Saint-Sébastien.

Nous avons même deux regrets :

1. Que cette décision ne s'applique absolument pas aux scooters et motos qui continuent par dizaines et dizaines à rouler tous les jours dans la petite partie réservée aux piétons et aux cyclistes.
2. Qu'à notre connaissance aucune requalification de voirie n'ait été programmée durant le mandat pour ce petit espace.

Je vous adresse, Monsieur l'Adjoint, mes très sincères salutations.

M. Pierre RAUZADA

Copie pour information :

- Mme Yasmine BOUAGGA / Maire du 1er Adt
- M. Valentin LUNGENSTRASS / Adjoint au Maire de Lyon
- Le Progrès Quartiers